



Principes de sélection 2019-2020

Slalom

Les présents principes serviront de base aux règles de sélection 2019-2020. Eu égard aux enjeux de sélection olympique, ces règles doivent répondre à certains formalismes notamment procéduraux.

Néanmoins, afin d'éclairer le plus en amont les athlètes, nous avons souhaité publier ces principes de sélection 2019-2020 dès maintenant.

Préambule

La France se positionne pour décrocher un nouveau titre Olympique et le maximum de médailles lors des épreuves slalom des prochains Jeux Olympiques à TOKYO en 2020 et PARIS 2024.

L'expérience internationale acquise lors des compétitions de référence, l'accès régulier en finale et sur les podiums internationaux sont les constantes de la majorité des médaillés aux échéances internationales des précédentes saisons.

De fait, l'expérience et les résultats internationaux sont des éléments fondamentaux à prendre en compte pour envisager atteindre le podium et la victoire olympique en 2020 et 2024.

Principes :

Nous souhaitons pouvoir déterminer dès 2019 les bateaux sélectionnés olympiques, afin de garantir une préparation optimale pour les Jeux Olympiques de Tokyo 2020.

Nous souhaitons pouvoir prendre en compte la qualité des performances internationales (sur les courses de références) plus que les résultats obtenus sur les épreuves de sélection nationale dans la sélection à l'échéance internationale terminale senior et à terme pour les Jeux Olympiques.

Les courses de sélection nationales restent un pilier du processus de sélection, reprenant les composantes internationales : niveau de difficulté du parcours, format de compétition, bassins internationaux, qualité de prestation de l'organisation.

Une commission de sélection sera établie pour déterminer la composition des Équipes de France en concordance avec les critères des modalités de sélection. Cette commission sera constituée du DTN, du Président de la FFCK ou d'un élu le représentant et d'un technicien désigné par le DTN.

Objectifs :

- Permettre aux meilleurs bateaux français de continuer à progresser pour devenir les leaders internationaux à l'horizon 2020 et 2024
- Sélectionner les bateaux ayant la « plus grande » capacité à remporter des médailles aux Jeux Olympiques de TOKYO 2020
- Préparer la génération « Paris 2024 »
- Sélectionner dans les épreuves olympiques, les participants aux compétitions 2019 suivantes :
 - Le championnat d'Europe Senior à Pau
 - Le championnat du Monde Senior à La Seu d'Urgell (ESP)
 - Le championnat d'Europe U23/U18 à Liptovsky Mikulas (SVK)
 - Le championnat du Monde U23/U18 à Krakow (POL)
 - La manche de Coupe du Monde n°1 à Londres (GBR)
 - La manche de Coupe du Monde n°2 à Bratislava (SVK)
 - La manche de Coupe du Monde n°3 à Tacen (SLO)
 - La manche de Coupe du Monde n°4 à Markleeberg (GER)
 - La finale de la Coupe du Monde n°5 à Prague (CZE)
 - Le Test Event à Tokyo (JPN)

Processus général

A. 1^{er} temps de sélection Senior : classement international Français 2018

- Classement international Français 2018

Rappel du mode de classement international 2018 :

<http://www.ffck.org/wp-content/uploads/2018/05/Proposition-de-processus-de-s%C3%A9lection-2019-2020-V8OK.pdf>

- Suite aux résultats obtenus lors de la saison 2018 (19 points au classement international Français 2018), Denis GARGAUD CHANUT (C1 Homme) est sélectionné pour la saison internationale 2019.

B. 1^{er} temps de sélection Junior et Moins de 23 ans 2018 :

Rappel du mode de sélection-informations 2018 :

<http://www.ffck.org/wp-content/uploads/2018/04/Informations-sélections-SLALOM-20182019-Collectif-Relève-U18-et-U23-MAJ-25042018.pdf>

Compte tenu des dates avancées du championnat du Monde 2019, une pré-sélection pour ces catégories était spécifiquement prévue mais la décision de la Fédération Internationale de Canoë de modifier la date du championnat du Monde junior et moins de 23 ans 2019 a rendu la règle invalide.

La volonté de pré-qualifier jusqu'à deux athlètes par catégorie sur des critères de performance 2018 n'est donc plus d'actualité.

C. 2^{ème} temps de sélection Senior / Moins de 23 ans / Junior : accès aux compétitions de sélection nationales :

Sur la base du classement national arrêté le 31/10/2018 et des performances aux courses N1 et N2 en début de saison 2019, un nombre déterminé de sportifs auront accès aux compétitions de sélections nationales. Ce nombre de bateaux par épreuve olympique (et/ou catégorie) est lié à la densité française au classement national et mondial.

- **Canoë Homme :**
 - Les 10 premiers bateaux au classement national du 31/10/18 en intégrant les bateaux U23 (en 2019) et U18 (en 2019)
 - Les 8 bateaux U23 (en 2019) suivants en intégrant les bateaux U18 (en 2019)

- Tous les bateaux U18 (en 2019) présents en N1
 - Les 5 premiers bateaux à l'issue des 4 courses N1 de 2019 à Orthez (2-3 mars) et Cergy (24-25 mars) sur un classement de 3 meilleurs résultats sur 4, en intégrant au moins 3 bateaux U23
 - Les 2 premiers bateaux U18 (en 2019) au classement de la finale du slalom N2 de Châteauneuf sur Cher
- **Canoë Dame :**
 - Les 8 premiers bateaux au classement national du 31/10/18 en intégrant les bateaux U23 (en 2019) et U18 (en 2019)
 - Les 8 bateaux U23 (en 2019) suivants en intégrant les bateaux U18 (en 2019)
 - Tous les bateaux U18 (en 2019) présents en N1
 - Les 4 premiers bateaux à l'issue des 4 courses N1 de 2019 à Orthez (2-3 mars) et Cergy (24-25 mars) sur un classement de 3 meilleurs résultats sur 4, en intégrant au moins 3 bateaux U23
 - Les 2 premiers bateaux U18 (en 2019) au classement de la finale du slalom N2 de Châteauneuf sur Cher
- **Kayak Dame :**
 - Les 10 premiers bateaux au classement national du 31/10/18 en intégrant les bateaux U23 (en 2019) et U18 (en 2019)
 - Les 8 bateaux U23 (en 2019) suivants en intégrant les bateaux U18 (en 2019)
 - Tous les bateaux U18 (en 2019) présents en N1
 - Les 5 premiers bateaux à l'issue des 4 courses N1 de 2019 à Orthez (2-3 mars) et Cergy (24-25 mars) sur un classement de 3 meilleurs résultats sur 4, en intégrant au moins 3 bateaux U23
 - Les 2 premiers bateaux U18 (2019) au classement de la finale du slalom N2 de Châteauneuf sur Cher
- **Kayak Homme :**
 - Les 10 premiers bateaux au classement national du 31/10/18 en intégrant les bateaux U23 (en 2019) et U18 (en 2019)
 - Les 10 bateaux U23 (en 2019) suivants en intégrant les bateaux U18 (en 2019)
 - Tous les bateaux U18 (en 2019) présents en N1
 - Les 5 premiers bateaux à l'issue des 4 courses N1 de 2019 à Orthez (2-3 mars) et Cergy (24-25 mars) sur un classement de 3 meilleurs résultats sur 4, en intégrant au moins 3 bateaux U23
 - Les 3 premiers bateaux U18 (en 2019) au classement de la finale du slalom N2 de Châteauneuf sur Cher

D. 3^{ème} temps de sélection Senior / moins de 23 ans / Junior : compétitions de sélections nationales 2019

Du 26 au 28 avril 2019 à La Seu d'Urgell : Courses 1 et 2

- **Course 1** : qualification/finales sur tracé 1
 - Manche 1 : manche de qualification
 - Manche 2 : Finale A : 10 bateaux (classement scratch¹)
 Finale B : 10 bateaux (classement scratch)
- **Course 2** : qualification/finale sur tracé 2
 - Manche 1 : manche de qualification
 - Manche 2 : Finale A uniquement : 10 bateaux (classement scratch)

Du 02 au 04 mai 2019 à Pau : Courses 3 et 4

- **Course 3** : qualification/finales sur tracé 3
 - Manche 1 : manche de qualification
 - Manche 2 : Finale A : 10 bateaux (classement scratch)
 Finale B : 10 bateaux (classement scratch)
- **Course 4** : qualification/finale sur tracé 4
 - Manche 1 : manche de qualification
 - Manche 2 : Finale A uniquement : 10 bateaux (classement scratch)

Mode de classement

- A l'issue de chaque course, les compétiteurs marquerons des points selon le barème suivant, en prenant en compte uniquement les bateaux français :
 - 1^{er} = 0 point
 - 2^{ème} = 2 points
 - 3^{ème} = 3 points
 - Etc...
- A l'issue des quatre courses, un classement final sera effectué en additionnant pour chaque compétiteur les points des trois meilleures courses.
- En cas d'égalité, une règle de départage sera appliquée.

- A l'issue de ces compétitions de sélection, une analyse des performances sera réalisée, en prenant notamment en compte :
 - Le classement des courses de sélections nationales
 - Le nombre de points obtenu par chaque compétiteur par l'addition des 3 meilleures courses

¹ Avec les étrangers

- Les écarts de points derrière le premier du classement et entre les bateaux
- Les performances internationales de la saison précédente
- Le cas particulier des sélections potentielles dans 2 catégories et la capacité à performer dans ces 2 catégories (pour junior/ moins de 23 ans et Senior)
- L'opportunité d'obtenir les quotas olympiques au championnat du Monde Senior 2019

Cette analyse permettra de déterminer une liste de sportifs et sportives proposés pour les actions internationales de la saison 2019.

E. 4^{ème} temps de sélection Équipe de France Senior :

Après analyse et prise en compte des performances internationales du début de la saison 2019, la composition de l'Équipe de France Senior pourra évoluer pour la seconde partie de la saison et ou pour l'échéance terminale 2019.

Sélections 2020 :

Principes :

Sur la base du circuit international 2019, un classement international Français sera réalisé :

- Un classement international Français sera réalisé, en appui sur des compétitions de référence identifiées comme suit :
 - La manche de Coupe du Monde n°1 à Londres
 - La manche de Coupe du Monde n°2 à Bratislava
 - La manche de Coupe du Monde n°4 à Prague
 - Le championnat du Monde Senior à La Seu d'Urgell
- **Mode de calcul de points du classement international Français 2019 :**
 - À l'issue de chaque course de référence, les compétiteurs marqueront des points correspondant à leur place parmi tous les compétiteurs présents² et selon le barème suivant :

Classement de la course	Points attribués
1 ^{er} de la course	0
2 ^{ème} de la course	2
3 ^{ème} de la course	3
Etc	...

- Le classement international français comprendra obligatoirement les points obtenus lors du Championnat du Monde auxquels s'ajouteront les points des deux meilleurs résultats sur les 3 autres courses de référence.
- En cas d'égalité, une règle de départage sera appliquée.

Sélections Olympiques 2020

Dans les catégories où les quotas olympiques seront obtenus lors du championnat du Monde Senior 2019 :

- **Règle 1 :** le bateau qui réunira les 3 conditions suivantes pourra être proposé à la Sélection Olympique 2020 :

² Avec les étrangers

- Etre le premier bateau au classement international français 2019
 - Comptabiliser 15 points ou moins au classement international français 2019
 - Etre le meilleur bateau français au championnat du Monde Senior 2019
- **Règle 2** : si les conditions de la règle 1 ne sont pas réunies, une analyse des performances sera réalisée, en prenant en compte pour chacun des sportifs les critères suivants :
 - Les podiums sur les courses de références 2019
 - Le classement international Français 2019
 - Le nombre de points dans le classement international Français 2019
 - Les écarts de points dans le classement international Français 2019, derrière le premier du classement et entre les bateaux
 - Les résultats internationaux obtenus sur les échéances terminales des saisons précédentes (2016-2020)
 - La progression mondiale sur les compétitions de référence des saisons précédentes (2016-2020)
 - Et tout autre élément à considérer
 - **Règle 3** : suite à l'analyse, une commission de sélection de la FFCK procèdera :
 - A une proposition de sélection d'un sportif, d'une sportive, pour les Jeux Olympiques de TOKYO 2020
 - OU**
 - Au départage sur de nouvelles compétitions internationales
 - Test Event TOKYO 2019,
 - Courses ICF de début de saison 2020,
 - Autres courses en France en 2020.

Avec la possibilité d'intégrer des athlètes dans la sélection³ suite aux résultats de 2019 et 2020.

Dans les catégories où les quotas olympiques ne seraient pas obtenus lors du championnat du Monde Senior 2019 :

- **Règle 1** : à l'issue des courses de sélections nationales 2020, il faudra être sélectionné(e) dans l'Équipe de France qui participera à la compétition internationale de rattrapage pour les quotas olympiques.
- **Règle 2** : le bateau qui obtient le quota olympique de la catégorie sera proposé à la sélection pour les Jeux Olympiques 2020.

³ Possibilités qui seront précisées dans les règles de sélection 2019-2020

IMPORTANT : ce document **des principes** de sélections 2019 – 2020 pour les catégories et ou épreuves olympiques ne remplace pas le document des règles de sélection.

Le document des règles de sélection 2019 – 2020, comprendra l'ensemble des règles et sera le seul document de référence en matière de sélection des collectifs de l'Equipe de France Olympique pour les saisons 2019 et 2020.

Les règles de sélection 2019 – 2020 seront diffusées avant la fin du mois de novembre 2018.